

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU **LUNDI 8 AVRIL 2024**

Le conseil municipal et le conseil d'administration du CCAS, dûment convoqués le 28 mars 2024, se sont réunis en séance budgétaire, le lundi 8 avril 2024, à 18h, à la mairie, sous la présidence du Maire, en présence de Mr Yves Malhomme, conseiller aux décideurs locaux, de la secrétaire de mairie et de membres délégués du CCAS.

PRÉSENTS : Alexis Manac'h, Chantal Cloître, Dominique Coadour, Patrice Guillet, Marie-Noëlle Jaffré, Marie-Thérèse Laurent, Gilbert Berrou, Youenn Boudier, Valérie Jouan.

EXCUSE : Sylvain Charbonnier (Procuration à Alexis Manac'h).

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse Laurent

A l'ordre du jour figuraient le vote des comptes de gestion et administratif 2023, l'affectation des résultats 2023, le vote des taux d'imposition des taxes locales 2024, le vote des budgets primitifs 2024 et questions diverses.

Approbation par le conseil de l'ordre du jour proposé.

→ Budget CCAS

Les résultats de clôture de l'exercice 2023 sont de 2 356,35 euros en fonctionnement et de 3 300 euros en investissement.

Approbation à l'unanimité des comptes de gestion et administratif 2023.

Le budget primitif 2024 est équilibré quant à lui à 7 400 euros en fonctionnement et à 3 300 euros en investissement.

Il est également voté à l'unanimité.

→ Budget eau

- **Comptes de gestion et administratifs**

Les résultats de clôture de l'exercice 2023 sont de 16 889,49 euros en fonctionnement et de 35 274,16 euros en investissement soit un excédent de 52 163,65 euros.

Les comptes de gestion et administratifs sont adoptés à l'unanimité.

- **Budget primitif 2024**

Affectation du résultat :

A l'unanimité, le conseil décide de reporter l'excédent de fonctionnement soit 16 889,43 euros en investissement en prévision de l'installation de compteurs de sectorisation et du changement de la conduite du château d'eau.

Le BP est équilibré à 80 699,92 euros en fonctionnement et à 204 248 euros en investissement.

Ce budget primitif 2024 est adopté à l'unanimité.

→ **Budget assainissement**

● **Compte de gestion et administratif**

Les résultats à la clôture 2023 sont de 22 858,81 euros en fonctionnement et de -2 982,18 euros en investissement.

● **Budget primitif 2024**

A l'unanimité, le conseil décide de reporter l'excédent 2023 de fonctionnement, soit 22 858,81 euros, en recette d'investissement 2024 et le déficit d'investissement 2023 de 2 982,18 euros en solde d'exécution de la section d'investissement reporté au 001 des dépenses d'investissement 2024.

Le budget primitif 2024 est équilibré à 133 122,00 euros en fonctionnement et à 52 698,65 euros en investissement.

Ce budget primitif est adopté à l'unanimité.

→ **Budget principal (commune)**

● **Comptes de gestion et administratifs**

L'exercice 2023 présente en section fonctionnement un montant de dépenses de 580 608,14 euros pour 805 306,71 euros de recettes soit un résultat de 224 492,11 euros.

En section investissement les dépenses sont de 359 974,78 euros pour 387 908,20 euros de recettes soit un excédent de 27 933,42 euros.

Les résultats de clôture de l'exercice 2023 sont donc de

574 492,11 en fonctionnement et de 624 889,25 euros en investissement soit un excédent de 1 199 381,36 euros.

Le compte de gestion et le compte administratif de la commune sont votés à l'unanimité.

- **Vote des taux d'imposition des taxes locales**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide du maintien des taux pour 2024 à savoir :

- . 25,97 % pour la TFB
- . 25,76 % pour la TFNB
- . 9,00 % pour la THS

- **Budget primitif 2023**

Affectation du résultat :

A l'unanimité, le conseil municipal décide du maintien dans leurs sections respectives de l'excédent de fonctionnement (224 492,11 euros) et de l'excédent d'investissement (27 933,42 euros).

Le BP 2024 est équilibré à 1 358 644,27 en fonctionnement et à 1 438 643,45 en investissement.

Ce BP 2024 est adopté à l'unanimité.

→ Questions diverses

Suite à une étude réalisée par le SIÈCE, le Maire présente au conseil 4 devis pour le changement de la conduite d'eau menant du château d'eau à Bellevue.

Ont répondu à l'appel d'offres :

- L'entreprise Lagadec TP Ouest pour un montant de 43 999 euros HT.
- L'entreprise Le Page pour un montant de 50 925 euros HT.
- L'entreprise TPC Ouest pour un montant de 67 000 euros HT.
- L'entreprise SADE pour un montant de 91 555 euros HT.

Le Maire fait savoir au conseil qu'une subvention de 50 % est accordée par l'Agence de l'Eau.

L'analyse de ces offres réalisée par la MO retenue est portée à la connaissance des élus.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise Lagadec TP pour effectuer ces travaux d'un montant de 43 999 euros HT soit 52 798,80 euros TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30